

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**VILLE DE SAINT-LOUIS - QUARTIER DE LA GARE
PROTOCOLE DE PREFIGURATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départementale n°CG 2015-6-5-1 du 26 juin 2015 approuvant les contrats de ville des en faveur des quartiers retenus dans le cadre des Contrats de Ville de l'agglomération mulhousienne, de Colmar, de Saint-Louis et de Cernay.
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le protocole de préfiguration relatif au Quartier de la Gare de Saint-Louis,
- autorise le Président à le signer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité